

# Compte-rendu du conseil municipal du 20 Janvier 2021

Ouverture de séance à 19h32

Présents : Christiane BENICH, Laurence MANOUX, Marie-Chantal CHAVES-LOPES, Ludovic DOIT, Céline CAZAUX-ROCHER.

Absents : Bruno DUTRUCH (pouvoir à Christiane BENICH), Colette FAU.

Mme CAZAUX-ROCHER Céline est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents. Le compte-rendu du conseil municipal du 16/12/2020 est adopté à l'unanimité des présents.

## **1) DM budget annexe eau : régularisation en dépense d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

Crédits à ouvrir :

Chapitre 16, article 1641, opération : OPFI, nature : Emprunt en euros, montant : 5520,00€

Crédit à réduire :

Chapitre 40, article 1641, opération : OPFI, nature : Emprunt en euros, montant : - 5520,00€

Approuvé à l'unanimité

## **2) DM budget commune : régularisation en recettes d'investissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

Crédits à ouvrir :

Chapitre 13, article 131, opération : OPFI, nature : Subventions d'investissement, montant : 2372,00€

Crédit à réduire :

Chapitre 40, article 1391, opération : OPFI, nature : Subvention d'investissement, montant : -2372,00€

Approuvé à l'unanimité

### **3) Fermeture régie des photocopies**

Mme BENICH propose au conseil la fermeture la régie des photocopies (copies, fax, enveloppes sérigraphiées...) dont les recettes sont minimales, qui engendre beaucoup de travail et a par conséquent un coût considérable en fonction du rapport financier. Les recettes sur 2019 sont de 92.30€ et 2020 de 66.70€.

Mme CAZAUX-ROCHER fait remarquer que même s'il n'est pas rentable, c'est un service de proximité qui bénéficie aux habitants, leur évitant de se rendre sur les communes avoisinantes pour quelques photocopies. Que les 66€ représentent quand même quelques photocopies à 0,20€ et que c'est le seul service qui est proposé par la commune.

Mme CHAVES-LOPES précise qu'il faut se rendre à la trésorerie pour déposer la régie, que de plus la trésorerie allait basculer sur Langon sous peu.

M DOIT demande s'il est possible que les habitants puissent continuer à bénéficier des photocopies gratuites comme cela avait été discuté lors du dernier conseil. Mme BENICH s'y engage et propose de fermer un service qui ne fonctionne pas pour un qui fonctionnera.

La proposition est approuvée à 3 votes pour, 2 contre et 1 abstention

### **4) Subvention DETR : appel d'offre pour l'étude préalable au sujet de la restructuration de l'école**

La date limite pour effectuer la demande de subvention est le 31 janvier 2021.

Le dossier de la restructuration scolaire n'est pas encore au stade de l'étude préalable cependant le seul risque est de se la voir refusée. Mme MERLE (secrétaire de Mairie) précise qu'elle n'a aucune pièce dans le dossier et qu'il y a peu de chance qu'il soit accepté.

Pour le moment, la DETR 2020, n'a pas encore été versée pour l'étude préalable de la D3. D'après les informations de Mme le Maire, c'est à la Communauté de Communes d'en faire la démarche lorsqu'il s'agit d'une étude. Elle va donc demander une dérogation.

Le conseil approuve à l'unanimité

### **5) Signature devis logiciel facturation cantine**

Mme BENICH annonce que ce point ne sera pas traité aujourd'hui car la commune a déjà une solution, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme CAZAUX-ROCHER précise que la commission école est toujours en cours de travail sur ce dossier, qu'il existe un logiciel gratuit (déjà utilisé actuellement), que cette signature d'un devis à environ 3000€ représente un investissement considérable pour la commune et que cela court-circuite totalement le travail préparatoire de commission.

## **6) Signature devis achat tickets cantine**

Le système actuel de facturation fonctionne avec des tickets qu'il faut renouveler. Étant donné l'utilisation qui en est faite le conseil choisit le prestataire le moins cher à 130€ HT (imprimerie Sauternes).

M. DOIT demande s'il est possible de simplifier ce système notamment en payant sur internet avec TIPI. La commission école est en cours de réflexion avec la dématérialisation mais le système actuel de paiement à la réservation évite des soucis d'impayés.

Le conseil approuve à l'unanimité

## **7) Choix du prestataire étude sécurisation du Centre Bourg (RD3 et RD115E11)**

Mme BENICH nous informe qu'elle a fait une erreur en mettant ce point à l'ordre du jour car le rapport d'analyse n'est pas finalisé.

Mme MANOUX remercie M DOIT de se charger de cette mission car à défaut d'accompagnement AMO, il est le seul à avoir les compétences nécessaires à la réalisation du rapport d'analyse. L'ensemble du conseil comprend qu'il lui faut du temps, d'autant qu'il ne fait pas partie de la commission D3.

## **Questions diverses :**

**-Achat lave-linge pour l'école :** Le lave-linge actuel ayant une fuite Mme BENICH souhaite le remplacer. Elle nous explique que pour acheter le lave-vaisselle elle a fait faire une carte C-discount pro sans nous informer ni concerter et qu'elle s'en excuse.

Céline CAZAUX-ROCHER demande quelles sont les conditions du SAV en cas de panne afin de ne pas avoir à retourner à nos frais du matériel encombrant. Mme BENICH répond qu'elle pense qu'ils sous-traitent et demande à Madame CAZAUX-ROCHER si elle veut se charger du lave-linge. Mme CAZAUX-ROCHER souhaite qu'avant tout autre achat de matériel encombrant, les conditions du contrat C-Discount soient vérifiées, ce qu'elle propose de faire. Mme BENICH refuse car elle peut s'en occuper mais qu'elle serait ravie de déléguer l'achat du lave-linge chez C-discount.

Une liste est dressée par Mme BENICH de tout le matériel nécessaire avec un étendoir à linge, un onduleur, un nouveau téléphone pour l'école. Mme CAZAUX-ROCHER précise que lorsqu'elle a terminé, avec Mme MANOUX, le rdv pris par Mme le maire lundi dernier, suite à son départ précipité. Le commercial de chez Rex Rotary a proposé de revenir parler de la téléphonie. Qu'il y a également de gros soucis de connexion internet signalés à plusieurs reprises par Mme MERLE, qu'ils peuvent aussi traiter. Mme BENICH signale qu'elle a fait le nécessaire auprès du fournisseur d'accès. Mme CAZAUX-ROCHER fait remarquer qu'il n'y a aucun changement pour le moment et surtout aucune solution pour Mme MERLE pour les déclarations urgentes.

**-Achat urne et drapeaux :** cette année 2 élections auront lieu en même temps (régionales et départementales) ce qui nécessite pour la commune d'avoir une seconde urne. Mme CHAVES-LOPES a reçu un catalogue d'une entreprise privée par lequel elle souhaite passer.

Mme le Maire souhaite également acheter des drapeaux car ceux-ci s'abîment vite et le sous-préfet avait fait une réflexion sur leur état lors de l'incendie.

Cette urne sera subventionnée presque en intégralité par la Préfecture.

#### **-Travaux du cimetière (Entrée et mur)**

Mme BENICH nous présente le devis d'un artisan pour la rénovation des murs ainsi que celui d'un charpentier concernant les travaux de l'entrée du cimetière et nous demande ce que nous en pensons.

M DOIT précise qu'il faudrait 2 devis supplémentaires pour chaque chantier et qu'en l'état ça n'est pas légal.

Mme MANOUX fait remarquer que le devis de charpente est déjà signé donc que notre avis n'est pas requis.

Mme BENICH s'excuse de cette erreur et propose d'appeler l'artisan pour s'arranger avec lui, et ainsi annuler son engagement.

Mme CAZAUX-ROCHER précise que les travaux ont déjà commencé, comme cela avait été signalé lors du dernier conseil, et que les prestations ayant été en partie consommées il est trop tard pour revenir en arrière. L'artisan ayant eu l'accord officiel de la mairie a pu engager des frais pour l'achat de matériaux et que de rompre cet engagement pourrait nuire à la crédibilité de la commune et de son Conseil.

#### **-Disposition d'une partie de l'agence postale pour la vente de confiture, biscuits au profit de l'APE**

Mme MANOUX demande à Mme BENICH pourquoi notre avis est sollicité, une fois l'acte accompli, puisque les pots sont déjà en place. Personne ne s'est renseigné sur la législation à ce sujet. Il conviendrait de savoir si en pleine crise sanitaire cela était possible, s'il fallait une autorisation pour vendre des produits alimentaires.

Mme CAZAUX-ROCHER précise que, comme cela a été fait pour le marché de Noël, il est important d'aider l'APE dans ce contexte sanitaire si particulier car elle ne peut plus organiser d'évènements, et que cette vente de confiture maison peut se faire d'une autre manière.

Mme BENICH précise qu'elle le voit comme un service aux habitants.

#### **-Choix d'un prestataire pour l'entretien du matériel informatique**

Mme BENICH souhaite trouver un prestataire de maintenance. Lors de sa venue, l'entreprise Rex Rotary nous a précisé qu'elle n'engageait sa responsabilité que sur du matériel qu'elle a installé et que ce prestataire ne sera probablement pas si facile à trouver.

### **-Demande d'accueil de caravanes sur terrain municipal :**

M DOUCHE, circassien, demande d'installer ses 2 caravanes sur le parking de l'ancienne gare pour 1 semaine suite à l'hospitalisation de son fils.

Le conseil s'étonne de cette demande car la commune est éloignée de tout pôle hospitalier, inadaptée à l'accueil de caravanes et il demande des informations complémentaires.

### **-Renouvellement contrat employée poste :**

Le contrat de 6 mois de l'employée de poste arrive à terme fin février. Mme BENICH propose de le renouveler pour 1 an.

Mme CAZAUX-ROCHER relève qu'à notre arrivée au conseil, il n'était pas certain que La Poste renouvelle son engagement annuel avec la commune.

La convention est alors portée à la connaissance des conseillers qui demandent à l'étudier avant de se prononcer sur la durée du contrat afin de savoir à quelle date a lieu le renouvellement dans le but de ne pas laisser la commune assumer seule la charge financière de cet emploi pendant plusieurs mois.

Au terme de ces échanges Mme BENICH propose d'établir un contrat de 6 mois. M DOIT précise que ce type de contrat n'est pas satisfaisant en tant qu'employeur et qu'il serait souhaitable par la suite de proposer des contrats d'un an.

### **-Travaux logements communaux :**

Mme BENICH nous fait part de la réception d'une lettre recommandée d'une locataire de la commune. Elle nous expose les différents problèmes rencontrés dans son logement (isolation fenêtre, problème électrique...).

Le conseil fait remarquer que ces problèmes perdurent depuis quelques mois puisque certains conseillers ont été interpellés directement par les locataires alors qu'ils n'étaient pas informés de ces problèmes. Que cette locataire, en couple, avec un jeune enfant vit depuis plusieurs mois avec les volets fermés pour éviter les infiltrations d'eau et d'air dans son logement. Que, malgré l'absence dans le bail, Mme BENICH s'est engagée à lui fournir un abri de jardin puisque la locataire du rdc en bénéficie.

Mme GILLES (habitante du Tuzan présente dans le public), après avoir demandé la parole, nous indique que ce cabanon s'est écroulé lors de la tempête de 1999 et n'a jamais été remplacé.

Mme MANOUX ajoute que l'état d'un autre logement l'inquiète fortement car une fuite de douche persiste depuis suffisamment longtemps pour endommager le plafond et y voir du salpêtre juste au-dessus de son évier de cuisine. Cette personne lui a précisé qu'elle l'avait déjà signalé à la mairie, mais le conseil n'en avait eu aucune connaissance non plus.

Mme BENICH nous informe avoir fait passer un plombier qui recommande le remplacement complet de la douche trop vétuste pour être réparée, sans y avoir donné de suites.

Une locataire, porteuse de handicap, ayant des difficultés à entrer dans sa douche aurait eu l'information que M Alain BARRE, cantonnier du village allait réaliser les travaux de transformation en douche à l'italienne.

Mme MANOUX fait remarquer que M BARRE n'est pas artisan déclaré, qu'il n'a pas les garanties et assurances nécessaires. Qu'il n'a pas le temps de faire ses missions de cantonnier vu la charge de travail annexe et que les villageois se plaignent de l'état des fossés depuis longtemps.

Mme BENICH demande à Mme MANOUX si elle veut s'occuper de ces dossiers ce qu'elle accepte.

**-Ordures cimetièrre :**

Mme BENICH nous informe avoir trouvé des ordures d'un particulier dans les poubelles du cimetière et souhaite lui envoyer un courrier en recommandé AR pour faire cesser ces agissements puisque son adresse postale a été trouvée en fouillant les déchets.

Cet habitant résidant sur la commune de Saint Symphorien, le conseil demande à ce que nous contactions dans un premier temps M GARDERE, maire de St Symphorien, afin de convenir avec lui de la marche à suivre concernant ses administrés.

**-Battue du 28/10/2020**

Le conseil demande à Mme le Maire des informations concernant la battue qu'elle a organisée. Il semblerait qu'à moins de 150 m des habitations il y ait des règles particulières comme un arrêté (municipal ou préfectoral), la présence d'un lieutenant de louveterie qui établit un rapport de battue. Ces pièces n'ayant jamais été produites, le conseil les demande ou à défaut, la dérogation qui en dispenserait. En effet, dans le code de l'environnement il est précisé qu'une battue se fait sous le contrôle du conseil municipal. Or, il n'a eu aucune information, aucune consultation préalable, ni aucun retour à ce sujet.

Il avait été dit aux conseillers que cette battue était la seule solution alors qu'il existe la possibilité de faire une battue de décantonement évitant ainsi les fusils au milieu du village ce qui aurait ménagé les sensibilités de certains.

Séance levée à 21h32